



DOCUMENTS DE RENTRÉE Quatrième

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint divers documents concernant la rentrée scolaire de votre enfant.

L'emploi du temps reçu par mail vous permettra d'inscrire votre enfant à la cantine (**les externes doivent également compléter le questionnaire**) et aux Etudes du soir en cliquant sur le lien donné ci-dessous.

Demi-pension	Remplir le questionnaire en ligne avant le 24/08 https://forms.gle/RzZoWbBvxNYXi8Wc6
Etudes dirigées	
Parcours citoyen et PSC1	→ A conserver
Infos SCOLEO	→ A conserver
Liste des fournitures	https://www.ste-jeanne-elisabeth.com/college/documents-de-rentree
Information Association Sportive	→ Inscription en ligne lien dans le document joint



RENTREE DES ELEVES 2024/2025

CALENDRIER DE RENTREE



La rentrée des élèves se fera mercredi 4 septembre
et les cours commenceront jeudi 5 septembre

Mercredi 4 septembre	<p>Rentrée des élèves. Attention ! Pas de cantine ce jour.</p> <p>08h15 → 12h30 : 6^{ème} Les parents de 6^{ème} sont invités de 8h15 à 9h pour un petit déjeuner 10h → 12h : 3^{ème} 11h → 14h : Terminale 12h30 → 14h30 : 4^{ème} 13h30 → 15h30 : 2^{nde} 14h30 → 17h30 : 5^{ème} 15h30 → 17h30 : 1^{ère}</p> <p style="text-align: center;">Pas de cours</p>	<p>PHOTO de CLASSE Pour les 6^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale</p>
-----------------------------	--	--

Jeudi 5 Septembre	<p>Début des cours pour tous Début de la cantine</p>	<p>PHOTO de CLASSE Pour les 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}</p>
--------------------------	--	---

→ RAPPELS :

Manuels scolaires : Un chèque de caution de 150€ sera à remettre aux documentalistes le jour de la rentrée lors de la distribution des livres.

Attention : en l'absence de chèque, aucun manuel ne sera remis.

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Sainte Jeanne-Elisabeth » et avoir au dos le nom et la classe de l'enfant.

→ CONTACTS UTILES :

Mme RIGOT	Responsable 6 ^{ème}	resp6@sje-paris.fr	
Mme CARRON DE LA MORINAIS	Responsable 5 ^{ème} /4 ^{ème}	resp54@sje-paris.fr	
Mme PINHEIRO	Responsable 3 ^{ème}	resp3@sje-paris.fr	
Mme TREGUER	Responsable 2 ^{nde}	resp2@sje-paris.fr	
M. CARDRON	Responsable 1 ^{ère} et Terminale	resp1term@sje-paris.fr	
Mme SOREL	Secrétaire des élèves	eleve@sje-paris.fr	
Mme LOGRE	Responsable Vie Scolaire	respviescolaire@sje-paris.fr	01.53.58.59.06
Vie scolaire 6-5-4-3-2	A joindre en cas d'absence d'élèves	viescolaire@sje-paris.fr	01.53.58.31.58
Vie scolaire 1 ^{ère} - Term		viescolaire1term@sje-paris.fr	



Sainte Jeanne Elisabeth
Maternelle - Primaire - Collège - Lycée - Internat

Questionnaire en ligne à remplir
avant le 24 aout

Même pour les externes

<https://forms.gle/RzZoWbBvxNYXi8Wc6>

RÉGIME DE DEMI-PENSION 2024-2025

Extrait de l'article II. du Règlement financier :

- Soit en forfait annuel [...] Sauf cas légitime (ex : modification d'emploi du temps), l'inscription engage la famille pour toute l'année scolaire ; les jours désignés ne peuvent être modifiés ; **Aucun changement de régime ne sera accepté en cours d'année scolaire.**
- Soit occasionnellement : ce régime permet un libre accès au self. Une facture des repas pris est envoyée ultérieurement.

Forfait annuel (nb repas/semaine)	Maternelle et Élémentaire	Collège et Lycée
1 repas	301 €	343 €
2 repas	572 €	627 €
3 repas	804 €	860 €
4 repas	1 040 €	1 152 €
5 repas	–	1 323 €
Repas occasionnel	9,89 €	10,09 €

**Avant de choisir un régime,
merci de tenir compte de l'emploi du temps de votre enfant.**

**Des activités (facultatives) sont proposées sur le temps de la pause déjeuner :
Les élèves inscrits à la chorale ou à l'AS sont prioritaires à la cantine, ils ne peuvent
pas apporter leur repas.**

- Entre 12h30 et 13h20 : chorale ou Association Sportive
- Le mercredi après-midi : Association Sportive pour les collégiens et DST pour les lycéens



Sainte Jeanne Elisabeth
Maternelle - Primaire - Collège - Lycée - Intermédiaire

Questionnaire en ligne à remplir
avant le 24 aout

<https://forms.gle/RzZoWbBvxNYXi8Wc6>

ÉTUDES DIRIGÉES 2024-2025

ETUDES DIRIGEES 2024 – 2025

Chers parents,

L'accompagnement des élèves est l'une des priorités de notre établissement. Plusieurs aides distinctes, dispensées gracieusement, sont déjà en place au collège : de la méthodologie et de la recherche documentaire en 6^{ème}, puis des accompagnements personnalisés spécifiques pour tous les élèves.

Malgré cet accompagnement, pour certains élèves, le travail personnel est insuffisant et les lacunes persistent. Parfois, c'est un cadre propice à l'étude qui fait défaut. Afin d'aider toujours plus nos élèves, des études dirigées sont proposées après les cours de la 6^{ème} à la 2^{nde}.

Celles-ci sont assurées par des professeurs certifiés de SJE convaincus de l'importance de cette démarche pour l'élève. Il ne s'agit en rien d'une simple surveillance, mais bien d'un véritable soutien scolaire. L'élève aura donc accès et sera suivi conjointement par un enseignant référent ainsi que par trois professeurs lors de ces séances afin s'assurer un suivi pédagogique et didactique. Des points de méthode seront revus, les élèves seront confrontés de manière bienveillante à leurs difficultés et leurs devoirs seront contrôlés.

Les études dirigées offrent donc un cadre idéal pour apprendre à développer l'autonomie et la rigueur nécessaires à la réussite scolaire.

De plus, un retour vous sera fait de manière régulière afin de suivre le travail de votre enfant.

Ce dispositif est réservé en priorité aux élèves désignés par l'équipe pédagogique à la suite du conseil de classe du troisième trimestre de l'année 2023-2024

DUREE

1 semestre, du 16 septembre 2024 au 10 janvier 2025 (13 semaines).

Les informations relatives au second semestre seront transmises en cours d'année.

FREQUENCES ET HORAIRES

Afin de répondre aux besoins de tous, les élèves peuvent s'inscrire de 1 à 4 soirs par semaine pour une heure ou deux heures en fonction de leur emploi du temps. Les inscriptions de deux heures d'affilées sont recommandées : cela donne à l'élève le temps nécessaire à la réalisation de ses devoirs et à l'approfondissement de son travail personnel.

Les élèves doivent s'inscrire pour 2 heures minimum par semaine.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait au début de chaque semestre et pour la totalité du semestre.

Le coût :

- **338 euros** pour 2h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- **507 euros** pour 3h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- **676 euros** pour 4h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- **845 euros** pour 5h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- **1014 euros** pour 6h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre

Ces études dirigées, proposées à tous, se dérouleront dans les locaux de SJE : nous souhaitons en effet pouvoir apporter à chacun une aide personnalisée.

L'inscription sera validée au cours de la première semaine de septembre, avant le début des études dirigées. Vous recevrez alors un email de confirmation.

Bonne année scolaire à tous !

L'équipe pédagogique de Ste Jeanne-Elisabeth

PARCOURS CITOYEN ET PSC1

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du **parcours citoyen**, vos enfants vont être formés à la **Prévention** et aux **Secours Civiques** de Niveau 1.

Nous vous rappelons que ce parcours citoyen est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Sainte Jeanne Elisabeth est un lieu d'apprentissage de l'exercice individuel et collectif de la citoyenneté par :

- La sensibilisation à l'explicitation du droit qui régit les actes et les règles élaborées au sein des instances scolaires ;
- L'exercice de responsabilité au sein des instances scolaires et de l'association sportive ;
- L'engagement dans des actions liées aux projets d'écoles et d'établissements.

La formation PSC1 s'inscrit dans ce cadre puisqu'elle permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Une attestation, délivrée aux élèves ayant suivi la formation aux premiers secours, est un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile-PSC1 qui atteste de l'aptitude à prévoir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique. Elle est une composante du livret scolaire unique. Pour toutes ces raisons, **cette formation est obligatoire.**

Les 8 heures nécessaires seront dispensées au cours de l'année pour tous les 4èmes. Son coût s'élève à 75 euros qui seront inclus sur la facture annuelle.

Très cordialement.

L'équipe éducative

Petit lexique pour comprendre les emplois du temps

AP et AI : Accompagnement (selon leurs besoins, les élèves – à la demande des professeurs - sont en petits groupes pour travailler leurs difficultés)

EE : Enseignement d'Exploration

LV : Langue Vivante

EMC : Education Morale et Civique

CHR : Culture Humaine et Religieuse

AS : Association Sportive (facultative – sur inscription)

ED : Etudes Dirigées (facultative – sur inscription)

ES : Etudes Surveillées (facultative – sur inscription)